



REPERES POUR UNE PASTORALE DES PERSONNES HANDICAPEES

Des personnes en responsabilité diocésaine de la Pastorale des Personnes Handicapées ont souhaité voir préciser des repères pour cette pastorale.

Dans la suite

- de la rencontre nationale « Avec un handicap, passionnément vivants ! » (septembre 2016 – Document épiscopat n°3-2017 et dépliant Echo d'un évènement fondateur)
- des Assises de la Pastorale Santé (novembre 2018 - Revue Pastorale Santé n° 242 avril 2019),
- de l'enquête nationale auprès des diocèses « Découvrir ton Visage » (2018-2019),
- de la réflexion menée entre responsables diocésains (rencontre nationale mai 2019),

trois axes se dégagent dans la mission actuelle de la Pastorale des Personnes Handicapées : inclusion – compagnonnage – partenariat/transversalité.

L'essentiel est que les trois axes soient honorés ne serait-ce qu'en se donnant une priorité annuelle dans chacun et selon les modalités propres de la pastorale fixée par l'évêque du diocèse.

1 – L'INCLUSION

Une société inclusive est une société où tous les membres quels qu'ils soient sont constitutifs de cette société. C'est une notion très dynamique qui dépasse le simple accueil des personnes : par le passage du dehors au-dedans, c'est tout le groupe qui est amené à changer. La Pastorale des Personnes Handicapées joue un rôle de lien, d'éveilleur, de veilleur.

L'enjeu est que toute l'Eglise tende à devenir toujours plus inclusive : sur le plan de l'accessibilité et en toutes ses propositions de célébrations, d'engagements, de services.

Elle a à développer le « être avec » et le « vivre avec », la prise en compte des personnes, de leurs capacités à prendre la parole, à s'exprimer, à devenir témoin, à s'engager de multiples manières dans la communauté Eglise : devenir acteurs et auteurs de projets.

Pour notre Eglise, l'inclusion est un enjeu d'incarnation. Elle est le respect du CORPS que nous formons où chaque membre est à honorer (I Cor 12, 1-31).

2 – LE COMPAGNONNAGE

Le compagnonnage est écoute et présence d'Évangile aux personnes à tous les âges de la vie et quel que soit le handicap, à ce qui fait leur vie, leur environnement familial, social, professionnel..., avec une attention particulière aux établissements médico-sociaux, aux professionnels et aux nouveaux modes d'habitats.

Ce compagnonnage humain, spirituel et religieux se vit dans un donner-recevoir qui ouvre à l'expérience du Salut. Il s'appuie sur le projet de vie de la personne handicapée. Il peut amener à répondre à des demandes de sacrements. Elles sont à vivre avec la Pédagogie Catéchétique Spécialisée, le catéchuménat, la paroisse ou doyenné, dans un souci d'inclusion.

La Pastorale des Personnes Handicapées veille tout particulièrement à la dimension pastorale de toute démarche (lien avec l'établissement, la communauté chrétienne, la prise en compte du réseau de la personne...).

Elle peut amener à des propositions d'activités à dimension spirituelle, de groupes de partage d'amitié et de vie chrétienne, de temps forts afin d'éviter l'isolement et maintenir le lien social.

3 - LE PARTENARIAT et la TRANSVERSALITE

En réalité, partenariat et transversalité sont un même mouvement qui se vit à plusieurs niveaux.

Il s'agit d'avoir le souci des besoins et attentes de toute personne handicapée pour qu'elle trouve sa juste place dans les propositions et projets communs et y exerce ses talents (ex : formation, organisation de tables rondes, témoignages d'expérience, de compétences, selon les thèmes abordés).

- Dans le cadre de la Pastorale de la Santé, sur des thématiques communes (ex : le vieillissement, l'accueil du handicap, le parcours de soins, le domicile, les proches-aidants, etc.)
- Avec les autres mouvements et services d'Eglise (Pastorale des Jeunes, Pastorale des Familles, Hospitalités, Pèlerinages, Diaconie, Solidarité, Pôle d'initiation chrétienne ...) ainsi que d'autres organismes tel l'OCH, Office chrétien des personnes handicapées.
- Avec les associations et organismes de la vie civile selon les divers handicaps accompagnés, les formations proposées. Cette attention à ce qui se vit dans la société comme évolutions, initiatives rejoint la mission du Délégué Diocésain de la Pastorale Santé dans l'attention à toutes les questions de santé publique.

Inclusion, compagnonnage, partenariat-transversalité nécessitent d'être attentif à l'évolution de la politique du lien social qui contribue à ce que la personne handicapée vive pleinement sa citoyenneté. Cette dimension citoyenne est au cœur de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (11 février 2005).

Pour bien remplir la mission de cette pastorale, la personne appelée en responsabilité diocésaine sera particulièrement attentive à la constitution d'une équipe diversifiée, à sa formation permanente et celle des bénévoles, à la pratique régulière de la relecture pastorale, la fréquentation de la Parole de Dieu et la prière. Elle trouvera soutien et échanges d'expériences, information et documentation auprès de l'équipe provinciale et du conseil national de la Pastorale des Personnes Handicapées.

Texte de référence élaboré en sa forme définitive par le conseil national de la Pastorale des Personnes Handicapées et approuvé par le Père Jean-Marie Onfray, directeur-adjoint du Service National Famille et Société, responsable du Pôle Santé-Justice

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2019